

# Pargesa

## Holding SA

### GENEVE

L'Assemblée générale ordinaire de Pargesa est convoquée  
Mercredi 6 mai 2020 à 15.00 heures,  
Au siège social de la Société  
11, Grand-Rue - 1204 Genève - SUISSE

#### TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE CONTEXTE LIE AU COVID-19

**PARGESA HOLDING SA confirme que l'Assemblée générale de la Société se tiendra comme prévu le 6 mai 2020, à 15 heures, à son siège social. Cependant, pour des raisons de santé publique et conformément à l'article 6a de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral du 13 mars 2020, modifiée le 16 mars, les actionnaires ne seront pas autorisés à être présents à l'Assemblée générale. Les modalités d'exercice des droits de vote des actionnaires figurent en page 3 du présent document.**

#### ORDRE DU JOUR

**1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes annuels 2019 - Rapport de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2019.

**2. Affectation du solde bénéficiaire**

Le Conseil d'administration propose d'affecter, par prélèvement sur le solde bénéficiaire de CHF 236.2 millions comprenant le bénéfice net 2019 de CHF 12.7 millions et le solde reporté de CHF 223.5 millions, CHF 2.63 par action au porteur ayant jouissance et CHF 0.263 par action nominative à titre de dividende, soit CHF 222.8 millions, CHF 0.7 million à la réserve légale générale issue du bénéfice et de reporter CHF 12.7 millions.

**3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur gestion pendant l'exercice 2019.

**4. Elections**

**4.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement en qualité d'administrateur pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- 1) Bernard Daniel
- 2) Victor Delloye
- 3) André Desmarais
- 4) Paul Desmarais, jr
- 5) Paul Desmarais III
- 6) Cedric Frère
- 7) Gérald Frère
- 8) Ségolène Gallienne
- 9) Jean-Luc Herbez
- 10) Barbara Kux
- 11) Xavier Le Clef
- 12) Jocelyn Lefebvre
- 13) Michel Pébereau
- 14) Amaury de Sèze

#### 4.2 Election du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Paul Desmarais, jr en qualité de Président du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### 4.3 Election des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement en qualité de membre du Comité de rémunération pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- 1) Bernard Daniel
- 2) Jean-Luc Herbez
- 3) Barbara Kux
- 4) Xavier Le Clef
- 5) Amaury de Sèze

#### 4.4 Election d'un représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire l'Etude de Me Valérie Carla Marti – Notaire – en qualité de représentant indépendant.

#### 4.5 Election de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'un an Deloitte SA en tant qu'organe de révision.

### 5. Rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de voter :

- 1) Une rémunération globale de CHF 6'000'000 accordée au Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire;
- 2) Une rémunération globale de CHF 1'480'000 accordée à la Direction pour l'exercice annuel 2021.

### 6. Renouvellement du capital autorisé : modification de l'article 5<sup>bis</sup> des statuts

Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 5<sup>bis</sup> des statuts ch.1 dont le contenu sera le suivant :

« Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 6 mai 2022, le capital-actions de deux cent cinquante-trois millions de francs suisses (CHF 253'000'000) au plus par l'émission d'un maximum de 11'500'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune et par l'émission d'un maximum de 11'500'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2 chacune. Les nouvelles actions doivent être entièrement libérées. Le Conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches ».

### 7. Divers

\*\*\*\*\*

## MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les actionnaires peuvent pleinement exercer leurs droits de vote par l'intermédiaire du Représentant indépendant, l'Etude de Me Valérie Carla Marti. Les instructions de vote peuvent être données au Représentant indépendant par écrit ou via le portail électronique des actionnaires, comme décrit ci-dessous.

Dans les deux cas, les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur **procuration**, venant remplacer la carte d'admission, en s'adressant à leur banque dépositaire. Les banques dépositaires peuvent commander les procurations auprès de Computershare Suisse AG, Pargesa Holding SA, Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4601 Olten, Email : [business.support@computershare.ch](mailto:business.support@computershare.ch) ou Tel. +41 62 205 77 50 (8h00 à 17h00). Les titres déposés restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives qui sont inscrits dans le Registre des actions recevront une convocation à l'Assemblée générale. Seuls les titulaires d'actions nominatives inscrits dans le Registre des actions à la date du **27 avril 2020** pourront exercer le droit de vote afférent à ces titres.

### VOTE ELECTRONIQUE

Tout actionnaire peut donner des consignes de vote par voie électronique au Représentant indépendant sur la plateforme de vote en ligne : <https://ip.computershare.ch/pargesa> jusqu'au **4 mai 2020 à minuit**.

Les actionnaires souhaitant faire usage de cette faculté sont invités à se rapprocher de leur banque dépositaire puis à suivre les instructions qui seront annexées à la procuration adressée par Computershare Suisse SA.

### REPRESENTATION

Chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par un représentant indépendant. Tout actionnaire souhaitant voter par l'intermédiaire de l'Etude de Me Valérie Carla Marti – Place de St Gervais 1 – 1201 Genève – [marti@notaires.law](mailto:marti@notaires.law), en sa qualité de Représentant indépendant, a dès lors la possibilité de lui donner ses instructions de vote (1) par écrit en joignant sa procuration ou (2) par voie électronique (voir ci-dessus : « Vote électronique »).

Selon l'art. 10 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), du 20 novembre 2013, le Représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires. Lorsqu'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient. Selon l'art. 11 ORAb, la représentation des actionnaires par un membre d'un organe de la société ou par un dépositaire, au sens des art. 689c et 689d CO, est interdite.

### DOCUMENTS

Le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2019 ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de Pargesa Holding SA – 11 Grand-Rue – CH 1204 Genève. Cependant, en raison du contexte actuel, la Société invite les actionnaires à consulter le rapport annuel disponible sur son site internet [www.pargesa.ch/rapports-de-gestion/bibliotheque](http://www.pargesa.ch/rapports-de-gestion/bibliotheque) ou à demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

Genève, le 14 avril 2020

Au nom du Conseil d'administration  
Paul Desmarais, jr  
Président